



Ville de
NOUMÉA

**Direction de l'urbanisme
Service du domaine**

Mairie annexe Ferry – 29, rue Jules-Ferry
Tél. : 27 07 16 – sgau@ville-noumea.nc

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TERRASSES COMMERCIALES

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement :

Numéro de voie : Voie :

Quartier : Téléphone :

Type d'établissement : Bar Restaurant Autre (à préciser)

Raison sociale (si différent du nom de l'établissement) :

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Représenté par : Mme M.

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

B.P. : Code postal :

NATURE DE LA DEMANDE

Sollicite la mise en place d'une terrasse :

Identique à l'année précédente Création Modification/Changement de propriétaire

Dimension totale (en m²) : (y compris entrée du commerce)

Réparti comme suit : m² sur le trottoir (nom précis)

..... m² sur la voie (nom précis)

MOBILIER	Couleur	Matériaux
Tables ⁽¹⁾		
Chaises ⁽¹⁾		
Parasols ⁽¹⁾		
Jardinières ⁽²⁾		
Chevalet		

Des photos du mobilier peuvent être jointes au dossier.

(1) Sans indication publicitaire.

(2) Elles doivent être positionnées à l'intérieur du périmètre de la terrasse et ne doivent pas excéder 0,40 m x 0,40 m x 1,50 m de haut (végétation comprise)

Fait à le

Signature précédée de la mention : « Déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur sur la commune concernant l'occupation du domaine public, ainsi que de la décision du Maire fixant le montant de la redevance annuelle ».

Tampon de l'établissement

CONSTITUTION DU DOSSIER

Pièces à fournir

- 1 – Une demande d'occupation du domaine public à destination des terrasses commerciales remplie, signée et accompagnée d'une photocopie de la pièce d'identité du demandeur et d'un extrait Kbis de la société.
- 2 – Un schéma avec les dimensions de la surface souhaitée (largeur et longueur).
- 3 – Pour les terrasses rehaussées ou sur place de stationnement une notice détaillée avec les matériaux et les couleurs utilisés ainsi que l'ensemble des éléments visibles constituant l'occupation (ce document peut être accompagné des photos des mobiliers devant être installés).

La ville de Nouméa se réserve le droit de vous demander une photo montage réaliste de votre projet pour instruire la demande si elle juge nécessaire à la compréhension du dossier.